
DESTINATAIRES :	Aux responsables des cliniques et GMF du territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITEUR :	Direction des services professionnels et de l'enseignement médical Direction de l'accessibilité et de la coordination extrahospitalière des soins et services
DATE :	Le 25 février 2026
OBJET :	Trajectoire de transport des prélèvements

À compter d'aujourd'hui, la directive suivante s'applique pour la trajectoire de transport de tous les prélèvements fait en clinique ou en GMF.

- Les cliniques et GMF du RLS du Haut-Saint-Laurent peuvent envoyer tous leurs prélèvements à l'Hôpital Barrie Memorial.
- Les cliniques et GMF du RLS de Jardins-Roussillon peuvent envoyer tous leurs prélèvements à l'Hôpital Anna-Laberge.
- Les cliniques et GMF du RLS du Suroît et du RLS de Vaudreuil-Soulanges peuvent envoyer tous leurs prélèvements à l'Hôpital du Suroît.

Le transport des prélèvements peut être fait par un transporteur agréé de leur choix.

Merci de votre collaboration.